



REGLEMENT INTERIEUR DE L'AOCO HANDBALL DE BAZOCHES LES GALLERANDES Année 2023 - 2024

Ce règlement fixe le cadre général des **bonnes pratiques** auxquelles doivent souscrire toutes les personnes participant à la vie du club. Elle est fondée sur des principes de **déontologie du sport** et doit contribuer à faire du Handball Club de Bazoches les Gallerandes, un club où chacun puisse **s'épanouir sainement**. Elle est définie par le bureau et votée en assemblée générale.

LES JOUEURS

- Les joueurs sont tenus d'avoir une **attitude respectueuse** en toute circonstance. Cette attitude commence par la simple politesse vis à vis de tous les membres du club et de tout visiteur.
- Chaque joueur est individuellement responsable de **l'image de l'AOCO HANDBALL**. Son comportement avant, pendant et après les rencontres doit donc être exemplaire.
- Il est exigé de tous, la plus grande **correction et la plus grande courtoisie** vis à vis des adversaires, des arbitres et de tous les officiels. Il convient de garder sa dignité en toutes circonstances.
- Chaque joueur accepte et respecte **l'autorité des cadres** désignés par le conseil d'administration. En cas de mauvais comportement, ces cadres ont toute autorité pour sanctionner le joueur fautif sur le plan sportif. Ils respectent les plans d'entraînement établis par les entraîneurs du club.
- Ils doivent se **préparer avec sérieux**, sans recours à des artifices tel que le dopage. Outre le problème d'éthique individuel, il en va de l'image du club. Le joueur doit se sentir **responsable vis-à-vis de l'ensemble de l'équipe et du club** qui seront tous les deux sportivement sanctionnés. Toute amende infligée au club pour mauvaise conduite est payée par le joueur. Le club se réserve le droit de sanctionner administrativement toute personne en infraction avec l'éthique du sport.
- Chaque joueur s'engage à **venir** aux entraînements et aux matchs **dans un état compatible avec la réalisation de « performances » satisfaisantes** (heures de sommeil suffisantes, hydratation et alimentation adaptées, absence d'alcoolisation...). N'hésitez pas à demander conseil aux entraîneurs ou à toute personne du club qualifiée dans ce domaine.
- Chaque joueur doit **respecter les locaux et respecter le matériel** mis à sa disposition par le club, être à l'heure à l'entraînement et aux rendez-vous des matchs.
- Les joueurs doivent reconnaître dignement la supériorité de **l'adversaire** dans la défaite, accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser les autres équipes, refuser de gagner par des moyens illégaux.

L'ENTRAINEUR

- Il applique la politique sportive définie par le club et à ce titre il doit collaborer avec ses collègues entraîneurs autour du projet sportif. Il est responsable des équipes dont il a la charge. Cette responsabilité s'étend également au maintien d'un bon esprit d'équipe dans et hors du club. Il assure régulièrement les séances d'entraînement aux heures fixées en début de saison. Il est responsable, tout comme les joueurs, du matériel mis à disposition par le club.
 - Il doit être conscient de l'importance de son rôle éducatif (insister sur les règles hygiéno-diététiques...) et social (signalement de suspicion de maltraitance).
 - Il doit donner les moyens aux joueurs moins talentueux de progresser et d'avoir du temps de jeu dans l'équipe adaptée à son niveau.
 - Il doit connaître et respecter les règles de son sport et de son club.
 - Il doit respecter les décisions des arbitres.
 - Il doit respecter les entraîneurs, joueurs et supporters adverses, et exiger un comportement identique de ses joueurs. Il en vérifie l'application.
- Il doit sensibiliser les pratiquants à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
- Il doit savoir se remettre en question et suivre autant que faire se peut, les formations et recyclages proposés en vue d'un diplôme fédéral ou d'état.

LES PARENTS

Ils sont un élément **fondamental** du club ; ils assurent le bon fonctionnement de la vie quotidienne en permettant à leurs enfants, en respectant les horaires, de venir pratiquer leur sport le plus régulièrement possible.

La pratique du handball doit être une **source de plaisir** pour chaque licencié. Il est donc demandé aux parents de **respecter le travail de l'entraîneur**, de le laisser œuvrer pendant les entraînements et les matchs. Cela n'empêche pas les débats et les discussions entraîneurs / parents en dehors du terrain dans la plus grande courtoisie.

Il est conseillé aux parents de **respecter le travail et la progression de leur enfant** sans chercher à précipiter inutilement les choses.

Ils ont un rôle très important dans **l'éducation** de leurs enfants concernant l'alimentation, l'hydratation, le repos, l'équilibre entre les études et le sport... Les entraîneurs et les personnes qualifiées du club peuvent les aider si besoin.

Ils doivent **aider** les dirigeants pour le **transport** des joueurs et **s'assurer que leur enfant** soit bien pris en charge pour les matchs. En cas de difficulté, une solution pourra être trouvée avec l'entraîneur ou avec d'autres parents.

Il est important de **féliciter et encourager** les enfants, mais il **faut respecter** l'équipe et l'encadrement adverse ainsi que les officiels du match.

Merci **de prévenir par SMS**, si votre enfant ne vient pas à l'**entraînement** ou au **match** (le plutôt possible). Cela vaut pour toutes les catégories y compris le baby hand.

Le club **a besoin de bénévoles pour survivre**. Toutes les compétences sont les bienvenues pour aider les dirigeants à organiser les entraînements, les matchs, les tournois, les festivités, le lavage des maillots, assurer la promotion du club, rechercher des partenaires...

LES AUTRES MEMBRES DU CLUB (membres du conseil d'administration, salariés...)

Ils s'engagent à **respecter** l'éthique définie par la présente charte et à la **faire respecter** les **SANCTIONS**.

Elles peuvent aller de la simple **remontrance** verbale faites par un dirigeant constatant un manquement à cette charte, à la **suspension** de compétitions et entraînement prononcé par l'entraîneur, ou toute autre sanction dont décidera la commission de discipline, ou encore à l'**exclusion du club** prononcée par le bureau en cas de fautes graves ou répétées.



SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas de **disqualification directe** (carton rouge) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières.

Dans tous les cas (sauf action de jeu), le **joueur** est **suspendu** automatiquement par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier.

Si cette **décision** est assortie d'une **amende financière**, elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur. (L'amende est de **60 Euros par match suspendu** suivant les textes réglementaires de la fédération de Handball à retrouver sur le site de la Fédération).

Equipement des joueurs :

Le club te prêtera un maillot de match. Les maillots sont rassemblés à la fin des matchs, lavés à tour de rôle par les familles. Ils doivent être rapportés si possible à l'entraînement de la semaine suivante. **Le short obligatoire** devra être noir.

Pour les entraînements : un **short obligatoire**, un t-shirt, des chaussures de hand, le nécessaire pour la douche et une bouteille d'eau plate non sucrée (tâche le gymnase).

Les filles devront avoir les cheveux attachés obligatoirement.